

CAP locale de mutation des inspecteurs

11 juillet 2013

En ouverture de la réunion, les organisations syndicales ont lu une déclaration liminaire intersyndicale, puis la CGT a lu sa propre déclaration.

En réponse, M. Bellanger a rappelé le nombre très important (500) de départs à la retraite non prévus, au niveau national, concernant les contrôleurs. Concernant la RH de la Disi, il a annoncé un renforcement d'un agent de catégorie C au service du budget. Ainsi que l'affectation de deux agents B au service budget-ressources humaines.

La CGT a fait remarquer que cette annonce n'est qu'hypothétique en attendant la tenue de la CAPL des contrôleurs.

M. Bellanger a par ailleurs insisté sur les nécessaires «simplifications» de tâches. La Disi en a même proposé un certain nombre, notamment concernant la dématérialisation. Certaines simplifications ont déjà été validées et vont être appliquées.

Il est vrai qu'il suffit de voir la note sur les avances de frais de déplacements pour voir qu'on va vraiment vers la simplification et la dématérialisation ! (pour rappel, les pièces doivent maintenant être obligatoirement envoyées par courrier.)

Sur le mouvement proprement dit : seuls sont concernés par la CAPL les collègues de Nantes et d'Angers, villes sur lesquelles existent plusieurs structures.

Quatre agents étaient concernés, uniquement en résidence de Nantes :

Une collègue PSE passée A par liste d'aptitude reste sur Marsauderies.

Un collègue PSE passé A par examen professionnel reste sur Lotz-Cossé. Le droit au retour de ce collègue PSE-CRA a fait l'objet d'un doute pendant quelques semaines. **La CGT a rappelé que le maintien en**

résidence des collègues PSE (toutes spécialités) passant de B en A était un engagement de l'administration sur lequel comptent les agents lorsqu'ils s'inscrivent aux examens et liste d'aptitude.

Une collègue actuellement en poste à l'ex-CMI de la DRFIP, dépendant donc de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé, rejoindra l'ESI de Nantes Marsauderies (mission RH – pilotage).

En remplacement officiellement de cette collègue, un nouvel analyste filière fiscale a été nommé à l'ESI de Nantes Lotz-Cossé.

Cependant, pour tenir compte de son profil, et de la fusion prévue des CID, M. Bellanger nous a informés que Mme Le Plessis, nouvelle responsable de l'ESI, décidera (en toute indépendance) d'affecter ce collègue au service de développement.

La CGT regrette que la CID perde encore un agent.

Vote : la CGT, concernant le mouvement local proprement dit, qui est conforme aux règles et aux demandes des collègues, a voté pour.

L'affectation au sein des ESI n'est pas du ressort de la CAPL.

En question diverse, la CGT est revenue sur la situation très préoccupante de l'ESI de Tours : les emplois vacants s'accumulent et une seule arrivée est prévue en catégorie B. A suivre lors de la CAPL des contrôleurs ...

La CGT a interrogé le Disi sur les modalités de recrutement des vacataires : pour des questions de facilité de recrutement, la direction ne fait pas appel à Pôle emploi. Cette année, elle n'a pas non plus fait d'appel à candidatures sur Marsauderies, ayant reçu suffisamment de candidatures spontanées.

Vos élus en CAPL d'inspecteurs :

Yvic Kergroac'h, ESI de Nantes LC – Camille Hoffmann, ESI de Nantes Marsauderies, Olivier Delemar, ESI d'Angers